

## ORDRE DU JOUR

Séance du Conseil

Date: Le lundi 21 janvier 2019, à 18 h 30

1. Période de questions
2. Période d'information
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018

### Finances

---

5. Assurances responsabilité – Achat regroupé – Mandat à l'UMQ
6. Entretien et soutien des applications informatiques – Contrat
7. Approbation des comptes (Liste, analyse des comptes, liste des contrats)

### Génie

---

8. Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) – Analyse de la vulnérabilité de la prise d'eau potable pour le MELCC – Demande d'aide financière (CP190114, art. 6)
9. Feux de circulation – Intersections de la rue Daniel-Johnson Ouest – Contrat
10. Station de pompage de l'Église – Reconstruction – Contrat
11. Usine de filtration – Charbon activé – Contrat
12. Réception et valorisation des matières – Collecte de 3<sup>e</sup> voie – Contrat

### Ressources humaines

---

13. Ressources humaines – Régisseur aux événements – Embauche (CP190114, art. 17)
14. Ressources humaines – Contremaître au Département immeubles, éclairage public et feux de circulation – Embauche (CP190114, art. 18)
15. Ressources humaines – Chef de la Division planification de relève au Service de l'urbanisme – Embauche (CP190114, art. 19)
16. Ressources humaines – Préposée à la cour municipale – Promotion (CP190114, art. 20)
17. Ressources humaines – David Laflamme – Permanence (CP190114, art. 21)
18. Ressources humaines – Dominic St-Pierre – Permanence (CP190114, art. 22)

### Travaux publics

---

19. Travaux de désamiantage et de démolition – Divers bâtiments – Contrat



20. Camion tracteur 10 roues – Contrat

## Urbanisme

---

21. Dérogation mineure – 2775 Bachand – Approbation (CP181210, art. 12, point 6.1)
22. Dérogation mineure – 1375 Brouillette – Approbation (CP181210, art. 12, point 6.2)
23. Dérogation mineure – 3510 Laurier Ouest – Approbation (CP181210, art. 12, point 6.3)
24. Dérogation mineure – 1205 Marguerite-Bourgeoys – Approbation (CP181210, art. 12, point 6.4)
25. Comités de bassin versant – Subventions (CP181126, art. 16)
26. Projet « Herbe à poux » 2019 – Espace Carrière – Renouvellement d'entente (CP181126, art. 17)
27. Adoption du projet de résolution concernant une demande d'autorisation du projet particulier (PPCMOI) visant à aménager quatre suites d'hébergement au 4<sup>e</sup> étage de la tour à bureaux occupée par l'entreprise Jefo International ltée, située au 5020, avenue Jefo, alors qu'une telle activité fait partie du groupe d'usages « Commerce V » (Commerce de détail non structurant) et que le règlement 350 pour la zone d'utilisation commerciale 10029-C-05 ne permet pas cette activité (CP180626, art. 4, point 9.2)
- (Le territoire visé est situé dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, à proximité de l'intersection Martineau/Jefo)
28. Adoption du projet de résolution concernant une demande d'autorisation du projet particulier (PPCMOI) visant à permettre à l'entreprise Groupe Secco inc. d'entreposer des cheminées et des ventilateurs sur une hauteur maximale de 2,43 mètres en cour avant, le long de l'avenue Bérard, pour l'immeuble situé au 4040, boulevard Casavant Ouest dans les zones d'utilisation industrielle 3104-I-21 et 3099-I-21, alors que le règlement numéro 350 interdit l'entreposage extérieur de type « D » en cour avant pour ces zones (CP181126, art. 15, point 8.1)
- (Le territoire visé est situé dans le district Saint-Sacrement, à proximité de l'intersection Casavant Ouest/Bérard)

## Réglementation

---

29. Projet de règlement numéro 561-1 modifiant le règlement numéro 561 concernant l'adoption du programme municipal rénovation Québec – 2018-2019
- A- Adoption du projet de règlement
- B- Avis de motion
30. Projet de règlement numéro 572 autorisant des travaux de reconstruction de la station de pompage de l'Église et de conduite de refoulement admissibles au programme TECQ pour l'année 2019 pour un coût de 4 454 510 \$ et un emprunt de 3 525 400 \$
- A- Adoption du projet de règlement
- B- Avis de motion



31. Projet de règlement numéro 573 modifiant le règlement numéro 262 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et le règlement numéro 263 concernant la délégation de pouvoir autoriser des dépenses et passer des contrats en ce qui a trait à diverses dispositions
- A- Adoption du projet de règlement
- B- Avis de motion
32. Projet de règlement numéro 500-3 modifiant le règlement numéro 500 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale en ce qui a trait au secteur situé aux abords de la promenade Gérard-Côté (CP181029, art. 17)
- A- Adoption du projet de règlement et fixation de la date d'assemblée publique
- B- Avis de motion
- (Le territoire visé est situé dans le district Cascades, dans le secteur centre-ville)
33. Projet de règlement numéro 350-98 modifiant le règlement numéro 350 afin :
- d'augmenter, dans la zone d'utilisation résidentielle 2112-H-14, le nombre maximum d'étages autorisé des bâtiments principaux de 2 à 3;
  - d'autoriser, à l'intérieur du périmètre urbain pour les zones d'utilisation commerciale et industrielle dont le terrain est adjacent à l'autoroute Jean-Lesage ou adjacent à une rue qui elle-même est directement adjacente à l'autoroute, l'installation d'une enseigne publicitaire selon certaines conditions (CP181210, art. 12, point 6.3 et CP180924, art. 8)
- A- Adoption du projet de règlement et fixation de la date d'assemblée publique
- B- Avis de motion
- (Le territoire visé est situé dans le district Hertel-Notre-Dame, à proximité de l'intersection Laurier Ouest/Bienville et dans les districts Bois-Joli, Saint-Sacrement et Saint-Thomas-d'Aquin, le long de l'autoroute Jean-Lesage)
34. Adoption du règlement numéro règlement numéro 571 modifiant le règlement numéro 3 décrétant la tarification de certains biens, services ou activités dispensés par la Ville de Saint-Hyacinthe et diverses autres dispositions
35. Adoption du règlement numéro 1600-226 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait aux avenues Saint-Thomas, des Ateliers, Joseph-Bistodeau et Sainte-Anne, au boulevard Laframboise, au carré Albany-Tétrault, aux impasses du Bord-de-l'Eau, du Neuf et de l'Oiselet, à l'allée des Habitations et à la rue Girouard Est et modifiant le règlement numéro RM 330 en ce qui a trait à l'avenue Sansoucy
36. Adoption du règlement numéro 350-96 modifiant le règlement numéro 350 afin :
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 5200-H-12 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation résidentielle 5205-H-24;
  - d'autoriser, dans la nouvelle zone 5205-H-24, les groupes d'usages "Résidence XII » (5 à 6 logements isolés) et "Résidence XVI" (plus de 8 logements variés), en limitant le nombre maximum de logements par bâtiment principal à 20;
  - d'augmenter pour un bâtiment principal dans la zone d'utilisation résidentielle 5205-H-24, le nombre maximum d'étages de 2 à 3, en limitant la hauteur maximale à 11,3 mètres;



- d'assujettir ladite zone 5205-H-24 à l'obligation d'aménager une zone tampon sur une partie des limites sud et ouest de ladite zone et d'en fixer les exigences d'aménagement;
- de réduire la hauteur maximale des bâtiments principaux de la zone d'utilisation résidentielle 5200-H-12 de 13 mètres à 11,3 mètres;
- de réduire, dans la zone d'utilisation résidentielle 5014-H-06, la marge latérale minimale applicable pour une résidence unifamiliale jumelée comportant un garage adjacent de 3,5 mètres à 1,5 mètre;
- d'autoriser désormais, dans la zone d'utilisation institutionnelle 4077-P-04, l'implantation dans la cour avant d'une aire de stationnement, sans égard au pourcentage occupée dans ladite cour avant par une aire de stationnement, conditionnellement à l'aménagement d'une bande de verdure ayant au moins 6 mètres de profondeur, entre la ligne avant et le début de l'aire de stationnement;
- de réduire, dans la zone d'utilisation résidentielle 2235-H-15, le pourcentage d'aire de verdure minimum de 80 % à 75 %;
- de revoir la façon dont le calcul doit s'effectuer de l'indice d'occupation du sol minimal ainsi que l'indice d'utilisation du terrain en retirant de la superficie du terrain celle occupée par un cours d'eau ou sa bande riveraine

(Le territoire visé est situé dans le district La Providence, sur la rue Saint-Pierre Ouest, entre les avenues Gingras et Lemieux et sur l'avenue Alexandre-Campbell; dans le district Bois-Joli, à proximité de l'intersection T.-D.-Bouchard/Casavant Est; dans le district Hertel-Notre-Dame, à proximité de l'intersection Victor-Martin/Jean-Noël-Dion et sur l'ensemble du territoire)

## **Services juridiques**

---

37. Lot 6 290 178 (parc industriel Olivier-Chalifoux) – Gestion M.J.L. Larouche inc. – Vente par la Ville (CP181112, art. 24)

## **Documents déposés**

---

38. A) Procès-verbal de modification du règlement numéro 567 en vertu de l'article 92.1 L.C.V.;
- B) Lettre du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques confirmant que la ville de Saint-Hyacinthe a reçu une somme de 426 290,21 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles;
- C) Liste des salariés non permanents embauchés par la Ville de Saint-Hyacinthe (en vertu de l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*);
- D) Avis de la Régie des alcools, des courses et des jeux relativement à la demande de permis pour les établissements suivants :
- Restaurant Le Laurier au 1350, boulevard Laurier Est;
  - Restaurant Zone Shish Taouk au 3200, boulevard Laframboise
39. Levée de la séance